TCHAD MA CULTURE

Repères sur le Tchad

Nom : _____ Classe : _____ Date : _____

Coche la bonne réponse.

1. Quelles sont les langues officielles du Tchad ?

 ☐ A. Le français et l'arabe

 ☐ B. Le français et le sara

 ☐ C. L'arabe et le haoussa

2. Quelle est la capitale du Tchad, appelée Fort-Lamy avant 1973 ?

 ☐ A. Moundou

 ☐ B. N'Djaména

 ☐ C. Abéché

3. À quelle date le Tchad est-il devenu indépendant ?

 ☐ A. 11 août 1960

 ☐ B. 1er janvier 1958

 ☐ C. 26 août 1940

4. Toumaï, découvert en 2001 dans le Djourab, est âgé d'environ…

 ☐ A. 7 000 ans

 ☐ B. 700 000 ans

 ☐ C. 7 millions d'années

5. Quel site tchadien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2016 ?

 ☐ A. Le massif de l'Ennedi

 ☐ B. Le parc de Zakouma

 ☐ C. Le lac Fitri

6. En quelle année les lacs d'Ounianga ont-ils été inscrits par l'UNESCO ?

 ☐ A. 2001

 ☐ B. 2012

 ☐ C. 2020

7. Selon le recensement de 2009, quel est le plus grand ensemble de population du Tchad ?

- ☐ A. Les Kotoko
- ☐ B. Les Toubou
- ☐ C. Les Sara

8. Les Toubou se divisent en deux grands ensembles. Lesquels ?

- ☐ A. Teda et Daza
- ☐ B. Kenga et Dangaléat
- ☐ C. Salamat et Missirié

9. Le Guéréwol, rituel où les jeunes hommes se parent et dansent pour être choisis, est associé à quel peuple ?

- ☐ A. Les Kotoko
- ☐ B. Les Mbororo (Wodaabe)
- ☐ C. Les Massa

10. Chez les familles musulmanes du Tchad, quand l'enfant reçoit-il traditionnellement son nom ?

- ☐ A. Le jour de la naissance
- ☐ B. Le septième jour
- ☐ C. Au premier anniversaire

11. Depuis 2015, quel est l'âge minimum légal du mariage au Tchad ?

- ☐ A. 15 ans
- ☐ B. 16 ans
- ☐ C. 18 ans pour les deux époux

12. Quel empire, né vers le IXe siècle au nord-est du lac Tchad, a duré près de mille ans ?

- ☐ A. Le Kanem-Bornou
- ☐ B. Le Mali
- ☐ C. Le Songhaï

13. Quel écrivain a publié « Au Tchad sous les étoiles » en 1962 ?

- ☐ A. Baba Moustapha
- ☐ B. Joseph Brahim Seid
- ☐ C. Nimrod

Corrigé

1. **A. Le français et l’arabe** — La Constitution fait du français et de l’arabe les deux langues officielles ; plus de cent langues nationales sont parlées à côté (voir la page Langues).
2. **B. N’Djaména** — Fondée en 1900 après la bataille de Kousseri sous le nom de Fort-Lamy, la ville a pris le nom de N’Djaména en 1973.
3. **A. 11 août 1960** — L’indépendance est proclamée le 11 août 1960 ; François Tombalbaye devient président. Le 26 août 1940 est le ralliement à la France libre.
4. **C. 7 millions d’années** — Le crâne de Sahelanthropus tchadensis, publié dans Nature en 2002, a environ 7 millions d’années : l’un des plus anciens membres connus de la lignée humaine.
5. **A. Le massif de l’Ennedi** — Le massif de l’Ennedi (paysage naturel et culturel, art rupestre) est inscrit en 2016 ; les lacs d’Ounianga l’ont été en 2012.
6. **B. 2012** — Les dix-huit lacs d’Ounianga, en plein désert de l’Ennedi, sont le premier site tchadien inscrit, en 2012.
7. **C. Les Sara** — Les Sara représentaient 30,5 % de la population en 2009 et se divisent en sous-groupes comme les Ngambaye et les Madjingaye (fiche Sara).
8. **A. Teda et Daza** — Les Teda vivent surtout au Tibesti, les Daza (Gorane) au Borkou, en Ennedi et au Kanem. Kenga et Dangaléat sont hadjeraï ; Salamat et Missirié sont des groupes arabes.
9. **B. Les Mbororo (Wodaabe)** — RFI (2025) décrit le Guérewol comme le rituel nuptial des jeunes Mbororo ; voir la page « Mariage traditionnel ».
10. **B. Le septième jour** — Le baptême musulman a lieu au septième jour, avec une prière dite à l’oreille de l’enfant (page « Autres cérémonies »).
11. **C. 18 ans pour les deux époux** — L’ordonnance de 2015, ratifiée par la loi n°029/PR/2015, interdit le mariage d’enfants et fixe l’âge à 18 ans.
12. **A. Le Kanem-Bornou** — Le Kanem émerge vers le IXe siècle ; ses rois sayfawa passent au Bornou à la fin du XIVe siècle (page Histoire).
13. **B. Joseph Brahim Seid** — Ce recueil de contes et légendes (Présence africaine, 1962) est l’un des premiers livres de la littérature tchadienne (page Littérature).

Source : tchad-culture.vercel.app